

## **Stream 1: gouvernance forestière et aménagement du territoire**

L' appui au développement des PME du secteur bois au  
Cameroun: expériences de terrain

26 Novembre 2017, Douala, Cameroun  
Hôtel SAWA

*Par Pamphile NTANGA  
Secrétaire Général Adjoint / FECAPROBOIS*

- 1- Présentation sommaire de la FECAPROBOIS
- 2- Introduction
- 3- Quels sont les contraintes des PME du secteur bois
- 4- Les actions entreprises et les résultats obtenus
- 5- Les challenges de l'expérience
- 6- Les leçons apprises
- 7- Les recommandations
- 8- Conclusion

# 1- Présentation sommaire de la FECAPROBOIS

## 1. Identité

- association de droit camerounais, apolitique et à but non lucratif
- créée en 2011 et légalisée le 26 Septembre 2012 sous le numéro 00001552/RDA/JO6/BAPP du Département de Mfoundi à Yaoundé

## 2. Axes d'intervention

### ***2.1. la mobilisation et la structuration des professionnels***

- environs 200 membres
- 4 régions sur 10 couvertes, 6 en gestation

### ***2.2. l'information et la formation***

- Formation des jeunes en entreprise aux métiers du bois
- Encadrement des stagiaires des lycées techniques, de l'ENSET et de l'IUT-Bois de Mbalmayo
- Formations managériales et techniques des personnels et des chefs d'entreprises

# 1- Présentation sommaire de la FECAPROBOIS

## ***2.3. la promotion des produits bois et des métiers du bois***

- Participations aux foires, expositions, salons et autres évènements promotionnels
- la production des ouvrages finis en bois de la menuiserie, ébénisterie, marqueterie, tournage et chantournage

## ***2.4. Le développement des projets coopératifs***

- Projet coopératif de développement de la maison bois
- Projet FAO UE FLEGT

## ***2.5. La défense des intérêts des membres***

- Présence sur les plates formes secteur public- secteur privé
- Membre des groupes de travail, des comités de gestion: PADSP Cam, Comité Technique N° 49 de l'ANOR
- Participation aux tables de réflexion

# 1- Présentation sommaire de la FECAPROBOIS

## 3. Gouvernance

- les antennes régionales (4 représentations régionales et 6 en gestation)
- le Bureau National (8 membres élus pour 3 ans en AG)
- l'Assemblée Générale (toutes les régions opérationnelles)
- les structures spécialisées en temps opportun (Equipe de projet, commissions spéciales)

## 2- Introduction

- Le secteur bois camerounais est régie par la loi N°94/01 du 20 Janvier 1994 et le décret N°99/781/PM du 13 Octobre 1999 qui ont contribué à la création des PME détentrices de la ressource dont les productions sont essentiellement orientées vers les marchés extérieurs et les PME demandant la ressource pour la 2/3 Transformation du Bois à destination de la consommation locale
- Parlant spécifiquement des PME au Cameroun, c'est un concept assez complexe et ambiguë du fait de la pluralité des définitions par différents acteurs institutionnels et même de la disparité des entreprises elles mêmes.
- il existe de ce point de vue plusieurs types de PME selon plusieurs critères : le nombre d'emploi créée, le chiffre d'affaire, le niveau d'investissement, la capacité d'accès au crédit de caisse

## 2- Introduction

- Selon le code des investissements au Cameroun, le critère essentiel de la PME combine à la fois le chiffre d'affaire, le nombre d'emploi, le niveau d'investissement et la nationalité camerounaise
- Pour la BEAC, la PME désigne une catégorie d'entreprise dont le montant des fonds propres est inférieur à 100 millions de FCFA, le chiffre d'affaire n'excède pas 500 millions et les encours de crédits de caisse à court terme sont plafonnés à 100 millions de FCFA
- Pour le MINPMEESA , la définition d'une PME est inscrite dans la loi du 13 Avril 2010 N°2010/001 portant promotion des PME au Cameroun. Elle englobe trois catégories d'entreprise qui prennent en compte deux variables: le nombre d'emploi et le chiffre d'affaire

Type d'entreprise	Emploi	Chiffre d'affaire
Très Petite Entreprise (TPE)	Au moins 5 personnes	Au moins 15 Millions
Petite Entreprise (PE)	6-20 personnes	15-100 Millions
Moyenne Entreprise (ME)	21-100 personnes	100 Millions-1 Milliard

## 2- Introduction

- dans tous les cas, bien qu'il existe une diversité d'entreprise du secteur bois au Cameroun, elles sont toutes confrontées à des contraintes et des défis assez semblables et évoluent dans un contexte assez paradoxal:
- une abondance et une variété des essences: plus de 600 essences dont environ 300 commercialisables et un accès extrêmement difficile à cause d'une réglementation contraignante
- la disponibilité et la proximité de la ressource sur environ 22 millions d'ha représentant 46,25% du territoire national, ce qui aurait permis de réduire les coûts de transport et d'avoir un bois bon marché. Malheureusement les régions sont enclavées et déficientes en route d'évacuation des bois.



## 2- Introduction

- une volonté politique d'améliorer la contribution de la filière bois au PIB du pays par le développement d'une transformation plus poussée du bois à travers le décret de 1999 interdisant l'exportation des grumes (sauf pour les essences de promotion) afin d'accroître la contribution de cette sous filière à l'économie nationale. Malheureusement, elle se heurte à un faible accompagnement par les structures publiques pourtant créées à cet effet: MINPMEESA, DPT, CPB confrontées elles même par l'insuffisance des moyens de leur politique et l'absence de personnel
- Un marché national, sous régional et international important: Seulement pour le Cameroun, on observe des grands projets structurants, grands projets immobiliers (MINDUH avec 10 000 logements sociaux pour environ 150 000 portes), la croissance de la population qui se traduit par des besoins en mobilier et la position stratégique et géographique du Cameroun en Afrique centrale. Malheureusement ce marché est inaccessible par l'absence au niveau politique d'une impulsion suffisamment forte pour faire de la transformation du bois une option de politique nationale

## 2- Introduction

- Plus récemment encore, la volonté du gouvernement de la république d'améliorer la gouvernance forestière à travers la signature de l'APV FLEGT en 2010 et sa ratification en 2011 suivi des différents arrêtés, circulaires et décisions du MINFOF facilitant la disponibilité du bois légal sur le marché domestique à travers le MIB. Malheureusement 7 ans après la signature de cet accord, les initiatives de mise en place du MIB sont encore en cours et les PME éprouvent toujours les mêmes difficultés qu'auparavant.

# 3- Quels sont les problèmes?

- l'accès régulier et sûr à un bois légal et sec de qualité et en quantité suffisante à un prix compétitif est l'un des problèmes les plus importants du secteur de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation du bois au Cameroun.
- les ruptures de stocks dans les circuits informels provoque un blocage des commandes et des fabrications dans les entreprises
- les entreprises travaillent en « flux tendu », sans stock, l'achat du bois se faisant à la commande du produit, financé par l'avance de paiement du client
- difficultés d'accès aux financements bancaires adéquats dû aux coûts élevés des intérêts des crédits, des exigences en terme de garantie et des différés de remboursement extrêmement courts

# 3- Quels sont les problèmes?

- les infrastructures inadéquats et obsolètes . Il s'agit majoritairement des machines de seconde main importées d'Europe où elles ont été mises hors services parce qu'elles ne répondaient plus aux normes de sécurité. Ainsi la vétusté des machines, les mauvaises conditions d'utilisation, le manque de technicité des opérateurs et le manque des pièces de rechange ralentissent considérablement le développement des PME et ne les permettent pas de valoriser suffisamment la ressource
- la concurrence des produits extérieurs provenant d'Asie rend davantage fragile les PME, sans assise financière et totalement soumises aux fluctuations du pouvoir d'achat de leur clientèle et aux aléas du marché et aux contraintes conjoncturelles

## 4- Les actions entreprises et les résultats obtenus

### **Dès la création de la FECAPROBOIS en 2012:**

- Plusieurs expériences d'achat du bois au sein des forêts communautaires et des concessionnaires.
- S'agissant des expériences au sein des forêts communautaires, les difficultés de livraison se sont toujours posées
- S'agissant des expériences au sein des concessionnaires, les contraintes se sont posées au niveau des coûts élevés des sciages

**Depuis Août 2016**, plusieurs activités réalisées dans le cadre du projet « appui à l'implication des artisans de la seconde transformation du bois dans le processus FLEGT et l'organisation du marché intérieur du bois au Cameroun » rendu possible grâce à un financement du programme FAO UE FLEGT.

- formation sur les exigences légales et réglementaires dans les circuits d'approvisionnement en bois au profit de 131 opérateurs de la seconde transformation du bois à Yaoundé, Douala, Ebolowa et Bertoua
- La sensibilisation du grand public à travers les outils de communication et les émissions radiophoniques sur la légalité des bois dans les villes de Yaoundé, Douala, Ebolowa, Bertoua et Djoum

## 4- Les actions entreprises et les résultats obtenus

- Une étude de faisabilité de développement des partenariats commerciaux entre la FECAPROBOIS et les forêts communautaires en vue d'un approvisionnement en bois légal.
- Un atelier d'échange entre la FECAPROBOIS et les gestionnaires des forêts communautaires à Djoum
- Les rencontres et les échanges avec d'autres représentants du secteur privé, détenteur de la ressource: GFBC- ATIBT- FECAPROBOIS
- La participation aux panels de débat et des échanges au sujet des expériences d'approvisionnement en bois légal du secteur privé: GIZ, PFBC ...

### **Dans les prochains jours**

- mise en place d'une coopérative d'appui à la production et à l'achat du bois légal
- formalisation des partenariats de demande et d'achat du bois légal entre la coopérative et les réseaux des forêts communautaires

## 5- Les challenges de l'expérience

- L'engagement vers un partenariat de longue durée entre les forêts communautaires et la FECAPROBOIS doit être perçu au-delà d'un angle essentiellement commercial. un climat de méfiance entre les parties qu'il faudra déconstruire
- La collaboration est encore dans ses débuts à savoir permettre aux deux parties de se connaître et de se fixer des objectifs communs. Une étape a été franchie avec l'atelier réunissant les deux parties à Djoum. Il faudra consolider les bases de ce premier contact par d'autres rencontres
- Les capacités de gouvernance dans les comités de gestion des forêts communautaires

# 5- Les challenges de l'expérience

- le manque de préfinancement par les forêts communautaires pour démarrer la production du bois
- L'insuffisance de la logistique pour la production des débités de qualité
- consolidation des partenariats entre la FECAPROBOIS et les forêts communautaires
- L'obtention tardif par les forêts communautaires des documents légaux pour l'exploitation (CAE, Notification du démarrage des activités)



## 6- Les leçons apprises

- Les forêts communautaires ont un potentiel en matière première qui peut contribuer à approvisionner les entreprises de 2/3<sup>ème</sup> transformation du bois
- L'existence d'un mécanisme de gestion participative au sein des forêts communautaires
- La flexibilité dans la production des débités (dimensions variées)
- Le désir des PME de se conformer aux exigences légales et réglementaires et de mutualiser leurs moyens pour l'approvisionnement en bois légal
- le soutien des organisations et internationales de promotion de la gouvernance forestière, de lutte contre la pauvreté et contre les changements climatiques (exemple du programme de la FAO UE FLEGT)

# 8- Les recommandations

- améliorer le cadre réglementaire pour faciliter l'accès au bois légal et sec et à un coût compétitif
- mettre en place une politique nationale de consommation des produits finis en bois pour promouvoir l'adhésion de tous les acteurs aux exigences légales et réglementaires, consolider les emplois existants et en créer de nouveaux
- développer une chaîne de valeur du produit bois
- mettre en place un mécanisme d'appui à la filière: structuration des réseaux professionnels, financement, logistique, formation techniques et managériale et l'inclusion des femmes dans la transformation du bois
- soutenir la collaboration et les partenariats entre les entreprises, détenteurs de la ressource et les PME, demandeurs de la ressource
- impliquer les PME demandeur de la ressource dans les initiatives et stratégie de promotion de la filière

## 9- Conclusion

Il n'est pas superflu de rappeler que les PME camerounaises du secteur bois évoluent dans un environnement assez favorable, mais font face à de multiples contraintes. La levée desdites contraintes est de nature à garantir la naissance d'une véritable industrie et permettre aux PME de contribuer efficacement à la protection des écosystèmes forestiers et au développement du pays.

**Merci pour votre aimable attention**  
**Bon copeaux!!**

